

APPEL D'OFFRES 2024-16

GESTION ANIMALIÈRE 2024-2029 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE D'AMOS ET DES MUNICIPALITÉS DE LA MRC D'ABITIBI

La Ville d'Amos, agissant pour et au nom d'un regroupement composé des municipalités de Barraute, Berry, Champneuf, La Morandière-Rochebeaucourt, La Motte, Landrienne, Launay, Preissac, Saint-Dominique-du-Rosaire, Saint-Félix-de-Dalquier, Saint-Mathieu-d'Harricana, Saint-Marc-de-Figuery, Sainte-Gertrude-de-Manneville, Trécesson et la MRC d'Abitibi (TNO Lac-Chicobi et TNO Lac-Despinassy), demande des soumissions pour la gestion animalière 2024-2029.

Le document d'appel d'offres sera disponible à **compter du 28 février 2024** uniquement sur le site internet du SEAO au www.seao.ca, le tout sujet à la tarification établie par cet organisme.

Des soumissions cachetées portant la mention « **SOUSSION : GESTION ANIMALIÈRE** » seront reçues à l'hôtel de ville d'Amos, situé au 182, 1^{re} Rue Est, Amos (Québec), J9T 2G1, jusqu'à 13 h 30, 8 avril 2024. L'ouverture des soumissions se fera en public à la salle du conseil, le **8 avril 2024 à 13 h 31**.

La Ville d'Amos acceptera les soumissions transmises par voie électronique, uniquement par l'intermédiaire du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et selon les modalités déterminées par celui-ci.

Toute soumission devra être produite et soumise sur le formulaire de soumission fourni à cette fin, et être conforme aux conditions stipulées dans la demande de soumission et au devis l'accompagnant.

Donné à Amos, ce 28 février 2024.

Claudyne Maurice, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, M^e Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 28 février 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 28 février 2024

M^e Claudyne Maurice, greffière